

LE BUDGET PRIMITIF 2024

Table des matières

1. CONTEXTE ET GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES	2
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
a) Equilibre global de la section de fonctionnement.....	4
b) Les recettes de fonctionnement	5
Produits services, domaine et ventes diverses (chapitre 70)	6
Impôts et taxes (chapitre 73)	7
La fiscalité locale (chapitre 731)	7
Les dotations et participations (chapitre 74)	7
Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)	11
Les produits financiers (chapitre 76).....	11
Les produits spécifiques (chapitre 77)	13
Les reprises sur provisions (chapitre 78)	12
Les atténuations de charges (chapitre 013).....	12
c) Les dépenses de fonctionnement	12
Les charges à caractère général (chapitre 011).....	13
Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012).....	14
Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)	15
Les charges financières (chapitre 66).....	15
Les dépenses spécifiques (chapitre 67).....	16
Les dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68).....	16
3. LES EPARGNES BUDGETAIRES.....	17
4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18
a) Equilibre global de la section d'investissement.....	18
b) Les dépenses réelles d'investissement	19
c) Le financement des équipements	20
FCTVA et dotations (chapitre 10)	20
Les subventions d'équipement	21
La dette sur le budget principal et les budgets annexes (chapitre 16).....	22
5. BUDGETS ANNEXES	25
a) Le budget « Restauration Collective ».....	25
b) Le budget « Stationnement Payant»	26
c) Le budget « Services Extérieurs Pompes Funèbres».....	27
6. LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2024.....	28

1. CONTEXTE ET GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires du 16 novembre dernier a présenté le contexte d'élaboration du budget primitif 2024 marqué par le contexte international, la crise énergétique, le niveau d'inflation constaté ces derniers mois et la remontée des taux d'intérêt. Ce contexte est également nourri par le projet de loi de finances 2024, la mise à jour des prospectives financières à l'horizon 2028 et l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement.

La situation financière devrait s'améliorer légèrement, avec une stabilité des niveaux d'épargne en raison de la réduction des dépenses de fonctionnement, et reste à un niveau satisfaisant sur l'ensemble de la période avec une capacité de désendettement qui devrait revenir à 8 ans dès 2026.

En effet, la stratégie financière mise en place par la collectivité ces dernières années, avec notamment une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et un ratio de désendettement en dessous des niveaux d'alerte, permet de maintenir des équilibres financiers satisfaisants pour les années à venir.

Le budget primitif 2024 s'appuie sur les hypothèses retenues dans le cadre de notre prospective financière présentées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires et se caractérise par :

- La stabilité des taux d'imposition pour la 10^{ème} année consécutive,
- Une évolution forfaitaire des bases fiscales prévue dans le projet de loi finances 2024 estimée à 5,78 % calculée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2, à laquelle viendra s'ajouter l'augmentation physique liée aux nouvelles constructions et estimée à 0,80 %,
- Une évolution des dépenses de fonctionnement marquée par l'inflation, les prix de l'énergie ainsi que les mesures locales et nationales destinées à augmenter le pouvoir d'achat des agents de la collectivité,
- Le maintien de niveaux d'épargne satisfaisants avec une légère augmentation de l'épargne de gestion et de l'épargne brute,
- La mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026 maintenu à hauteur de 120 M€ et de son financement avec un endettement conforme à nos prospectives financières,
- Un soutien toujours aussi important aux différents acteurs œuvrant sur notre territoire.

Aussi, l'ensemble de ces éléments permettent à la collectivité de dégager une épargne de gestion de 11,77 M€, une épargne brute à 9,69 M€, soit des niveaux légèrement supérieurs à 2023, et enfin de dégager une épargne nette prévisionnelle de 1,80 M€.

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

L'équilibre global du budget principal, toutes sections confondues, se détermine de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses réelles de fonctionnement 73,11 M€	Charges à caractère général 16,66 M€	Epargne brute 9,69 M€	Epargne de gestion 11,77 M€	Recettes réelles de fonctionnement 82,80 M€	Produits des services 4,37 M€
	Charges directes de personnel 43,35 M€				Impôts et taxes 14,09 M€
	Autres charges de gestion courante 10,81 M€				Fiscalité locale 49,49 M€
	Autres dépenses de fonctionnement 0,23 M€				
	Remboursement intérêts de la dette 2,06 M€				
Dépenses d'ordre de fonctionnement 9,83 M€	Dotation aux amortissements 4,27 M€	Epargne nette 1,80 M€	Epargne de gestion 11,77 M€	Recettes d'ordre de fonctionnement 0,14 M€	Autres recettes de fonctionnement 2,23 M€
	Virement à la section d'investissement 5,56 M€				Opérations d'ordre entre sections 0,14 M€
Dépenses réelles d'investissement 36,38 M€	Remboursement capital dette 7,89 M€	Epargne brute 9,69 M€	Epargne de gestion 11,77 M€	Recettes réelles d'investissement 26,69 M€	FCTVA, dotations et subventions 7,71 M€
	Dépenses d'équipement 28,03 M€				Emprunts 18,39 M€
					Autres dépenses d'investissement 0,46 M€
Dépenses d'ordre d'investissement 0,54 M€	Opérations d'ordre entre sections 0,14 M€	Epargne nette 1,80 M€	Epargne de gestion 11,77 M€	Recettes d'ordre d'investissement 10,23 M€	Autres recettes d'investissement 0,08 M€
	Opérations patrimoniales 0,40 M€				Dotation aux amortissements 4,27 M€
					Opérations patrimoniales 0,40 M€
					Virement de la section de fonctionnement 5,56 M€
TOTAL Dépenses	119,86 M€			TOTAL Recettes	119,86 M€

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Equilibre global de la section de fonctionnement

L'équilibre global de la section de fonctionnement du budget principal se décompose ainsi :

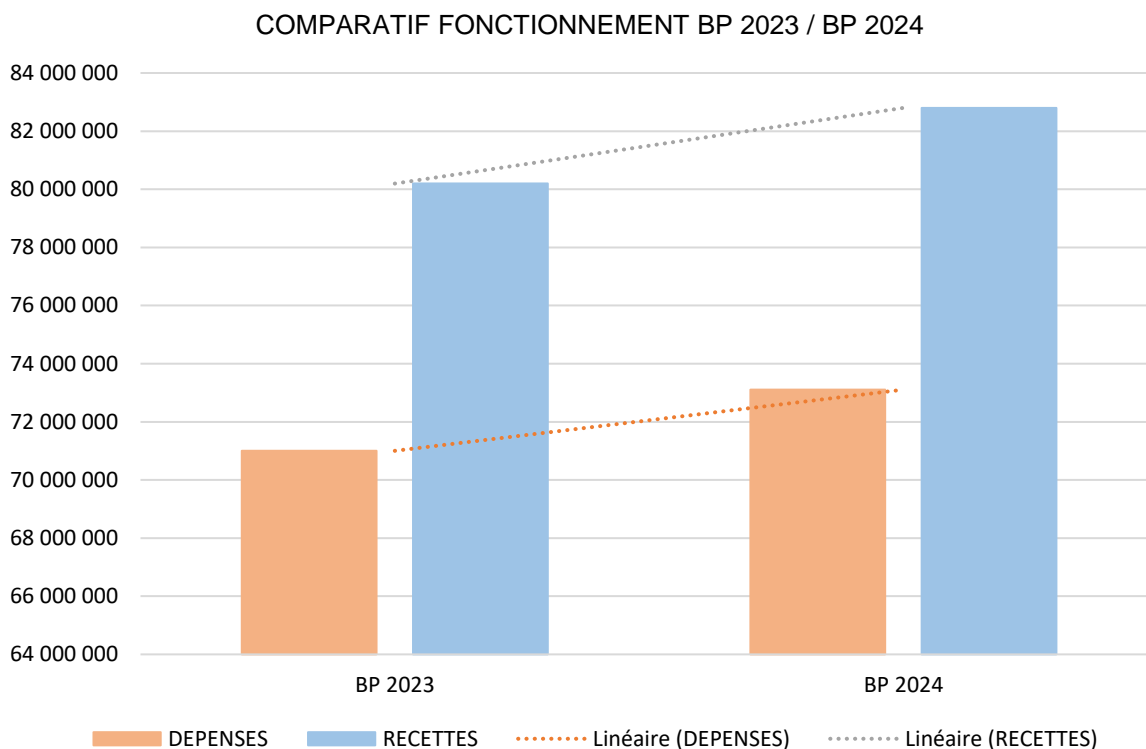
BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de gestion 71,05 M€	Charges à caractère général 16,66 M€	Epargne de gestion 11,77 M€	Epargne brute 9,69 M€	Recettes de gestion 82,80 M€	Produits des services 4,37 M€
	Charges de personnel 43,35 M€				Impôts et taxes 14,09 M€
	Autres charges de gestion courante 10,81 M€				Fiscalité locale 49,49 M€
	Autres dépenses de fonctionnement 0,23 M€				Dotations et participations 12,62 M€
Remboursement intérêts de la dette 2,06 M€					Autres recettes de fonctionnement 2,23 M€
Dépenses d'ordre de fonctionnement 9,83 M€	Dotation aux amortissements 4,27 M€			Recettes d'ordre de fonctionnement 0,14 M€	Opérations d'ordre entre sections 0,14 M€
	Virement à la section d'investissement 5,56 M€				

Total des dépenses 82,94 M€

Total des recettes 82,94 M€

Les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement augmentent respectivement de 3,25 % et 2,96 % de BP à BP.

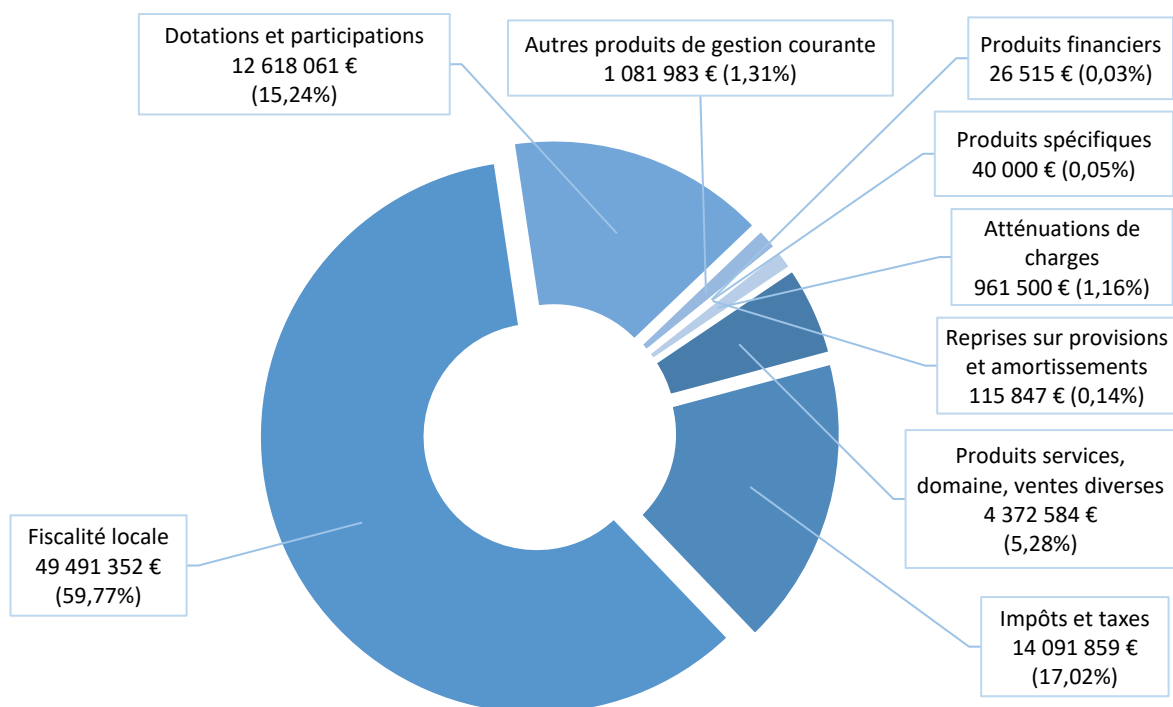


b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 82,80 M€. Elles sont en augmentation de 3,25 % par rapport au budget primitif 2023.

FONCTIONNEMENT	Chap	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
Produits services, domaine, ventes diverses	70	3 764 794	4 372 584	16,14%	607 790
Impôts et taxes	73	14 097 859	14 091 859	-0,04%	-6 000
Fiscalité locale	731	47 445 157	49 491 352	4,31%	2 046 195
Dotations et participations	74	12 723 160	12 618 061	-0,83%	-105 099
Autres produits de gestion courante	75	1 148 810	1 081 983	-5,82%	-66 827
Produits financiers	76	15 000	26 515	76,77%	11 515
Produits spécifiques	77	40 000	40 000	0,00%	0
Reprises sur provisions et amortiss.	78	0	115 847		115 847
Atténuations de charges	013	961 500	961 500	0%	0
Total recettes réelles de fonctionnement		80 196 280	82 799 701	3,25%	2 603 421

Elles se répartissent de la façon suivante :



- **Produits services, domaine et ventes diverses (chapitre 70)**

D'un montant total de 4,37 M€, les produits des services sont en augmentation de 16,14 % par rapport au BP 2023. Ils concernent principalement les recettes des usagers des services proposés par la Ville dont les activités périscolaires (1,19 M€), les services à caractère social (777 K€), à caractère culturel (460 K€) et les droits de stationnement et location voie publique (356 K€).

Nature	Produits services, domaine, ventes diverses	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
70311	Concessions dans les cimetières	120 000	120 000	0%	0
70321	Droits de stationnement et location voie publique	340 000	356 000	4,71%	16 000
70323	Redevance d'occupation du domaine public	309 108	349 377	13,03%	40 269
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	451 400	460 400	1,99%	9 000
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	200 000	300 000	50,00%	100 000
7066	Redevances et droits des services à caractère social	400 000	777 000	94,25%	377 000
7067	Redevances et droits des services périscolaires et enseignement	1 171 938	1 186 050	1,20%	14 112

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

70841	Mise à disposition de personnel aux budgets annexes et aux régies	182 272	47 562	-73,91%	-134 710
70843	Mise à disposition de personnel au CCAS		52 223		52 223
70848	Mise à disposition de personnel aux autres organismes	212 800	51 002	-76,03%	-161 798
70872	Remboursement de frais par les budgets annexes et les régies	8 620	10 144	17,68%	1 524
70873	Remboursement de frais par le CCAS	49 500	224 800	354,14%	175 300
70876	Remboursement de frais par l'Agglomération	45 440	138 441	204,67%	93 001
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	142 416	172 985	21,46%	30 569
	Autres produits	131 300	126 600	-3,58%	-4 700
Total Produits services, domaine, ventes diverses		3 764 794	4 372 584	16,14%	607 790

- **Impôts et taxes (chapitre 73)**

Les impôts et taxes, comprenant essentiellement les reversements de fiscalité et dotations de l'Agglomération, sont stables en 2024 à 14,10 M€.

Nature	Impôts et taxes	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
73211	Attributions de compensation (AC)	13 466 133	13 466 133	0,00%	0
73212	DSC de base	602 726	602 726	0,00%	0
7323	Reversement du prélèvement sur les paris hippiques	4 000	3 000	-25,00%	-1 000
738	Taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles	25 000	20 000	-20,00%	-5 000
Total		14 097 859	14 091 859	-0,04%	-6 000

L'attribution de compensation (AC) est un versement obligatoire de l'Agglomération vers les communes membres qui a pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre les collectivités. En l'absence de transfert de compétence avec l'Agglomération en 2023 ayant un impact sur le montant de l'AC de la Ville sur 2024, le montant de 13,47 M€ en 2023 est reconduit en 2024. A noter qu'au 1^{er} janvier 2024, les EHPAD seront transférés au CIAS. Cependant, les travaux de la CLECT seront réalisés courant 2024 aussi les prévisions seront ajustées par décision modificative.

Conformément aux dispositions du pacte fiscal et financier 2021-2026, l'Agglomération versera une dotation de base de 603 K€ en 2024, inchangée par rapport à 2023.

- **La fiscalité locale (chapitre 731)**

La fiscalité locale se décompose en une fiscalité directe, composée essentiellement des contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières), et une fiscalité indirecte composée d'impôts indirects (droits de mutation, taxe sur l'électricité) et taxes facultatives (droits de place, TLPE).

La fiscalité directe

La fiscalité directe de la Ville est composée des produits de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB), de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Elle intègre également la taxe sur les friches commerciales instituée par la Ville depuis 2014 pour lutter contre le développement des locaux commerciaux inexploités depuis au moins deux ans notamment en centre-ville et dans les centralités commerciales.

○ L'évolution des bases d'imposition :

L'actualisation des bases fiscales se fait à partir du taux d'inflation calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Elle est estimée pour 2024 à 4,2 %.

L'augmentation physique des bases est estimée à + 0,80 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La prévision du produit fiscal ne sera actualisée qu'après communication des bases prévisionnelles par les services fiscaux en avril 2024.

Evolution des bases nettes imposables	Bases estimées 2023	Bases prévisionnelles 2024	Evolution en %
Taxe d'habitation (dont THLV)	4 513 308	4 738 386	4,99%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	81 648 674	86 427 817	5,85%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	614 200	610 644	-0,58%
Total	86 776 382	91 789 646	5,78%

○ Les taux d'imposition :

Le Conseil municipal a retrouvé en 2023, un pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires suite à la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Il a été proposé en 2023 de ne pas faire évoluer le précédent taux voté en 2019, soit un taux de 23,85 %.

Conformément au DOB 2024, les taux d'imposition pour les taxes foncières et sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux divers (THRS) en 2024 resteront inchangés par rapport à 2023.

Il est donc proposé au BP 2024 les taux de fiscalité suivants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,69 %

○ Le produit de fiscalité directe :

Le produit fiscal de 46,26 M€ en 2024 est prévu en progression de 4,96 % par rapport au produit estimé en 2023.

Produit fiscal	Estimation 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
Taxe d'habitation (THRS, THLV)	1 076 424	1 130 105	4,99%	53 681
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42 660 749	44 796 395	5,00%	2 135 646
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	335 906	333 961	-0,58%	-1 945
Total	44 073 079	46 260 461	4,96%	2 187 382

La fiscalité indirecte

D'un montant de 3,23 M€, les recettes de la fiscalité indirecte sont prévues en diminution de 129 K€ (- 3,85 %) par rapport à 2023.

Nature	Fiscalité indirecte	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 450 000	2 300 000	-6,12%	-150 000
73132	Taxe sur les pylônes	79 250	89 841	13,36%	10 591
73154	Droits de place	130 000	140 000	7,70%	10 000
731731	Impôt sur les spectacles	50	50	0,00%	0
73174	TLPE	700 000	700 000	0,00%	0
	Total	3 359 300	3 229 891	-3,85%	-129 409

Les prévisions budgétaires de la fiscalité indirecte, soumises aux aléas de la conjoncture économique, sont principalement estimées par rapport au niveau de recettes encaissé en 2023 :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation, liée au nombre de transactions immobilières et au prix de vente des biens, prévue à 2,3 M€ au BP 2024 correspond à une diminution par rapport au produit encaissé à ce jour en 2023 (2,05 M€),
- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est inscrite pour 700 K€ et correspond au niveau attendu sur 2023 et au produit encaissé en 2022 (716 K€).

- **Les dotations et participations (chapitre 74)**

Les concours financiers de l'État

Les concours financiers de l'État perçus par la Ville sont constitués des dotations et des compensations fiscales.

- La dotation globale de fonctionnement (DGF)

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Nature	Dotation Globale de Fonctionnement	BP 2023	Notifiée 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
74111	Dotation forfaitaire	6 097 810	6 078 241	6 144 473	1,09%	66 232
741123	DSU	1 889 425	1 894 724	1 976 663	4,32%	81 939
741127	DNP	697 165	757 329	681 450	-10,02%	-75 879
Total		8 684 400	8 730 294	8 802 586	0,83%	72 292

La dotation globale de fonctionnement (DGF), qui comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP), est prévue en augmentation de 72 K€ par rapport aux dotations notifiées en 2023 (+ 0,83%).

L'évolution de 1,09 % en 2024 de la dotation forfaitaire par rapport à la notification de cette dotation en 2023 correspond à une évolution de la part dynamique de la population.

Les montants inscrits au BP 2024 pour la DSU et DNP reprennent les prévisions 2024 du rapport d'orientations budgétaires 2024.

○ Les autres dotations de l'État

La Ville perçoit d'autres dotations de fonctionnement de la part de l'État pour un montant global estimé au BP 2024 de 187 K€ contre 112 K€ au BP 2023.

Nature	Autres dotations de l'Etat	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
743	Dotation spéciale instituteurs	2 808	2 808	0,00%	0
744	FCTVA en fonctionnement	15 000	20 000	33,33%	5 000
748388	Compensation impôt sur les spectacles	23 341	23 341	0,00%	0
7484	Dotation de recensement	10 000	10 600	6,00%	600
7485	Dotation pour les titres sécurisés	61 050	130 500	113,76%	69 450
Total		112 199	187 249	66,89%	75 050

La dotation pour les titres sécurisés, calculée suivant un montant forfaitaire de 8 580 € pour chaque dispositif de recueil qui peut être majoré en fonction du nombre de demandes enregistrées sur l'année, est prévue en augmentation au BP 2024 compte tenu de l'augmentation des taux d'utilisation des dispositifs de recueil installés mais aussi comme le prévoit le PLF 2024, d'une rallonge de l'enveloppe nationale.

○ Les compensations fiscales

Ces allocations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison de mesures d'allègements fiscaux décidées par l'État au profit des contribuables.

Nature	Compensations fiscales	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle	4 500	4 500	0,00%	
74833	Compensation TFPB et TFPNB	275 340	293 700	6,67%	18 360

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

74833	Compensation TFPB et TFPNB des locaux industriels	1 220 590	1 330 000	8,96%	109 410
Total		1 500 430	1 628 200	8,52%	127 770

o Les participations

Les subventions de fonctionnement représentent 2 M€ en 2024 soit une baisse de 5,00 % par rapport au BP 2023 (2,43 M€).

Les principales recettes de fonctionnement proviennent de l'Etat et du Département pour l'emploi et l'insertion, et de la CAF pour la mise en œuvre des APE et des accueils périscolaires.

La différence de montant s'explique par l'avance de subvention pour le FIPH versée en 2023 et la fin du contrat enfance jeunesse.

Nature	Participations	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
74718	Etat	1 174 732	770 566	-34,40%	-404 166
7472	Région	20 000	20 000	0,00%	0
7473	Département	192 000	190 000	-1,04%	-2 000
74741	Communes membres EPCI	9 618	10 890	13,23%	1 272
74748	Autres communes	21 253	23 672	11,38%	2 419
74771	Fonds Social Européen	22 327	44 150	97,74%	21 823
74778	Autres fonds européens	38 000	39 922	5,06%	1 922
74788	Autres (CAF, ASP,...)	948 201	900 826	-5,00%	-47 375
Total		2 426 131	2 000 026	-17,56%	-426 105

• Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante sont en diminution par rapport à l'année dernière, le montant prévu pour 2024 est de 1,08 M€, suite à une baisse des recettes des certificats d'économie d'énergie.

Nature	Autres produits de gestion courante	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
752	Revenus des immeubles	995 610	977 353	-1,83%	-18 257
75888	Produits divers de gestion courante	153 200	104 630	-31,70%	-48 570
Total		1 148 810	1 081 983	-5,82%	-66 827

• Les produits financiers (chapitre 76)

Les produits financiers s'élèvent à 26,5 K€ et correspondent à 20 % de l'annuité d'un emprunt refacturé à La Roche-sur-Yon Agglomération suite au transfert en 2010 de la compétence assainissement.

- **Les produits spécifiques (chapitre 77)**

Les produits spécifiques correspondent aux annulations de mandats sur exercices antérieurs, soit une prévision de 40 K€.

- **Les reprises sur provisions et amortissements (chapitre 78)**

Les reprises sur provisions et amortissements correspondent aux écritures de régularisations des provisions de 2019 à 2023, soit une prévision de 115,8 K€.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

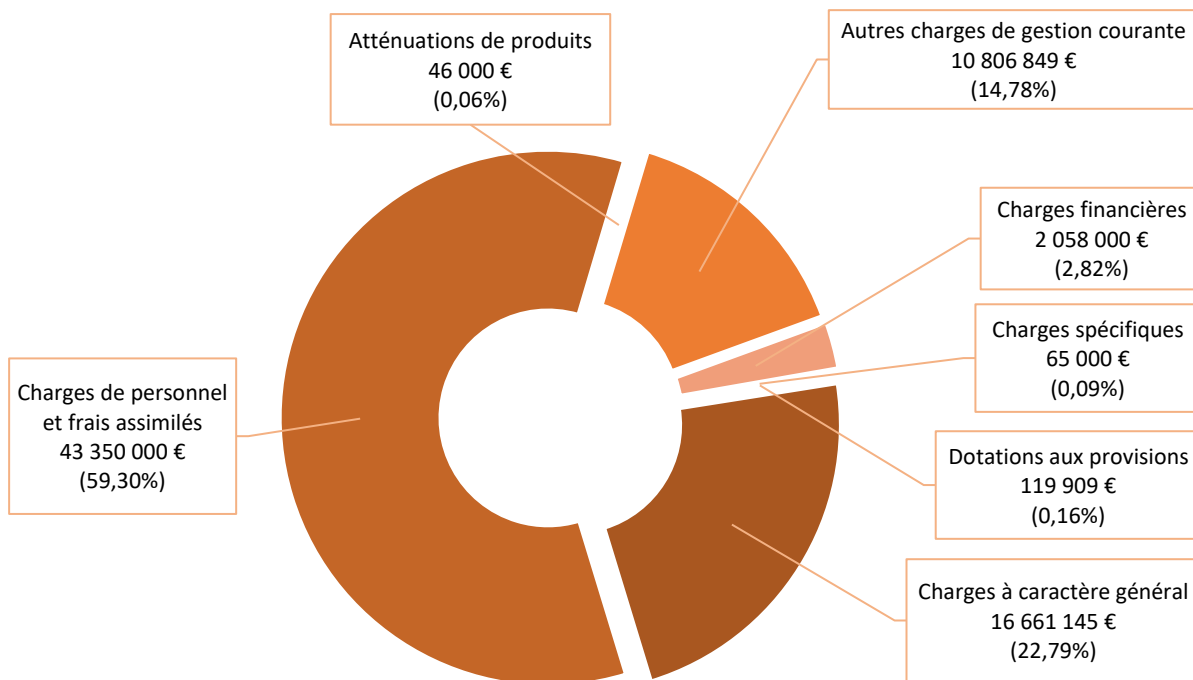
Les atténuations de charges sont estimées à hauteur de 961 K€ pour 2024. Elles concernent les variations de stocks ainsi que les remboursements des assurances pour le personnel (369 K€), et intègrent également la part prise en charge par les agents pour les titres restaurant (223 K€).

c) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 73 M€ pour 2024, elles sont en augmentation de 2,55 % par rapport au BP 2023.

FONCTIONNEMENT	Chap.	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
Charges à caractère général	011	17 096 940	16 661 145	-2,55%	-435795
Charges de personnel et frais assimilés	012	40 567 330	43 350 000	6,86%	2 782 670
Atténuations de produits	014	56 000	46 000	-17,86%	-10 000
Autres charges de gestion courante	65	11 241 778	10 806 849	-3,87%	-434 929
Charges financières	66	1 891 000	2 058 000	8,83%	167 000
Charges spécifiques	67	25 000	65 000	160,00%	40 000
Dotations aux provisions	68	123 758	119 909	-3,11%	- 3 849
Total dépenses réelles de fonctionnement		71 001 806	73 106 903	2,96%	2 105 097

Elles se répartissent ainsi en 2024 :



• **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Nature	Charges à caractère général	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
602	Achats stockés – autres approvisionnement	1 275 000	1 046 364	-17,93%	-228 636
604	Achats de prestations de service	1 621 442	1 588 468	-2,03%	-32 974
606	Achats non stockés de matières et fournitures	4 904 072	4 290 309	-12,52%	-613 763
611	Contrats prestations de services avec entreprises	152 700	162 700	6,55%	10 000
613	Locations	1 119 106	1 199 811	7,21%	80 705
614	Charges locatives et de copropriété	76 900	114 100	48,37%	37 200
615	Entretiens et réparations	1 642 580	1 794 699	9,26%	152 119
616	Primes d'assurances	408 700	435 308	6,51%	26 608
617	Etudes et recherches	189 520	137 102	-27,66%	-52 418
618	Autres services extérieurs	333 972	361 363	8,20%	27 391
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 522 355	1 646 415	8,15%	124 060
623	Publicité, publications, relations publiques	1 095 700	1 066 520	-2,66%	-29 180
624	Transports de biens et transports collectifs	235 436	244 846	4,00%	9 410
625	Déplacements, missions réceptions	58 177	62 754	7,87%	4 577
626	Frais postaux et frais de télécommunications	339 850	339 823	-0,01%	-27

628	Divers autres services extérieurs	1 248 615	1 349 492	8,08%	100 877
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	453 840	396 958	-12,53%	-56 882
	Autres	418 975	424 113	1,23%	5 138
Total Charges à caractère général		17 096 940	16 661 145	-2,55%	-435 795

Le montant des charges à caractère général s'élève à 16,66 M€, en diminution de 2,55% par rapport au BP 2023.

Les principales variations concernent les fluides et les achats de fournitures :

- Les achats stockés de matières et fournitures en baisse de 229 K€,
- Les dépenses d'énergie (gaz et électricité) en réduction de 528 K€,
- Les frais de maintenance des bâtiments et des installations techniques en hausse de 9,26 %, soit 152 K€ supplémentaires,
- Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires en augmentation de 8,15 %, soit 12 K€.

• **Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)**

Les dépenses de personnel forment le principal poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité. Le total des dépenses nettes, en tenant compte des recettes liées aux frais de personnel (remboursement assurances, mises à disposition, part des titres restaurant prise en charge par les agents) est en progression de 7,03 % par rapport au BP 2023.

Chapitre 012	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
Dépenses de personnel directes	39 986 500	42 588 274	6,51%	2 601 774
Assurances du personnel	335 830	506 726	50,89%	170 896
Cotisation CNAS	245 000	255 000	4,08%	10 000
Total dépenses	40 567 330	43 350 000	6,86%	2 782 670
Total recettes (assurances, mises à disposition,...)	961 500	961 500	0%	0
Total dépenses nettes	39 605 830	42 388 500	7,03%	2 782 670

Les différentes mesures en faveur de l'augmentation du pouvoir d'achat des agents entraînent une évolution des dépenses de personnel.

Les facteurs suivants expliquent cette évolution pour 2024 :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice du 1^{er} juillet 2023 dernier de 1,5%, soit 500 K€,
- La hausse d'un point des cotisations retraite de la CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2024, ce qui représente une charge supplémentaire estimée à 190 K€,
- La revalorisation des différentes grilles indiciaires de la fonction publique avec l'octroi de 5 points d'indice en plus dès le 1^{er} janvier 2024, soit un coût de 350 K€,
- La prise en charge des titres-repas est évaluée à 260 K€ pour la ville, en tenant compte de l'augmentation de 1 € de la valeur faciale et d'une prise en charge à hauteur de 60 % par l'employeur, prévue dès le 1^{er} janvier 2024,

A ce jour environ 550 agents de la ville bénéficient de cette mesure (950 agents en prenant en compte l'agglomération),

- La prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT), cela représente une dépense pour la collectivité estimée à 270 K€,
- La mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (CIA) dont les critères feront l'objet d'une concertation avec les agents et les organisations syndicales,
- La monétisation du CET est de plus en plus souhaitée par les agents, l'estimation est de 100 K€,
- La GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) compare l'évolution du traitement indiciaire à l'inflation, sans tenir compte de l'augmentation éventuelle des primes et indemnités sur la même période. Celle-ci ne cesse d'augmenter chaque année. Le montant est évalué à 90 K€,
- L'augmentation des cotisations liées au contrat prévoyance représentera une charge supplémentaire estimée à 27 K€.

• **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Nature	Autres charges de gestion courante	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
653	Indemnités, frais de mission et formation élus	727 329	732 028	0,65%	4 699
655	Participations obligatoires	1 179 065	1 154 000	-2,13%	-25 065
657	Subventions de fonctionnement versées	8 759 910	8 339 699	-4,80%	-420 211
658	Charges diverses de gestion courante	466 274	492 389	5,60%	26 115
	Autres	109 200	109 000	-0,18%	-200
Total Autres charges de gestion courante		11 241 778	10 827 116	-3,69%	-414 662

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 10,83 M€ au BP 2024, en diminution de 3,69 % par rapport au BP 2023 dont les principales variations sont les suivantes :

- L'augmentation de la subvention d'équilibre versée au budget annexe Restauration collective de 229 K€ (1,71 M€ au total) en raison de l'augmentation du coût des denrées alimentaires ainsi que des frais de personnel,
- La réduction de la subvention au CCAS suite aux transferts des EHPAD au CIAS (- 432 K€),
- La diminution des subventions aux associations suite à la transformation du contrat enfance jeunesse, (- 207 K€),
- La fin de la subvention pour mise à disposition de personnel aux maisons de quartier (- 167 K€),
- Une analytique plus précise sur les redevances pour concessions, licences et droits d'utilisations (+ 37 K€).

• **Les charges financières (chapitre 66)**

Les frais financiers représentent 2,82 % des dépenses réelles de fonctionnement, ils s'élèvent à 2,06 M€ au BP 2024 et comprennent :

- Les charges d'intérêts des emprunts en cours (2,07 M€),
- Les charges d'intérêts de la ligne de trésorerie de 5 M€ (15 K€), les frais financiers divers et l'enveloppe de précaution (15 K€),
- Une enveloppe de 10 K€ liée aux emprunts à venir sur 2024.

- **Les dépenses spécifiques (chapitre 67)**

Le montant des dépenses spécifiques est de 65 K€, elles correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

- **Les dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68)**

Le montant des dotations aux provisions est de 120 K€, il correspond aux provisions sur comptes épargnes temps (75 K€) et aux provisions pour créances douteuses (44 K€).

3. LES EPARGNES BUDGETAIRES

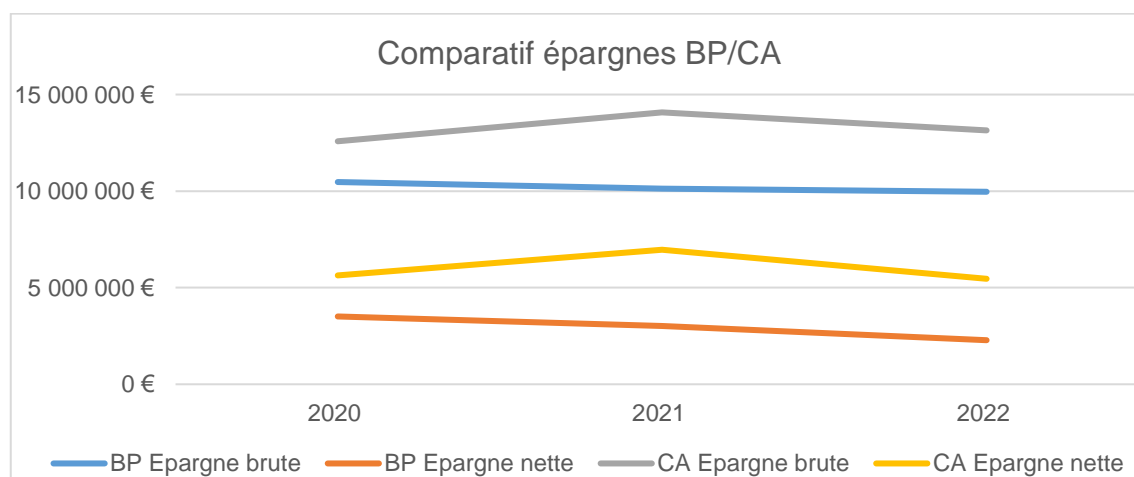
Budget principal en €		CFU 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution BP en %
a	Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions immobilières)	77 925 898	80 196 280	82 799 701	3,25%
b	Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	63 210 682	69 121 806	71 026 903	2,76%
c	Epargne de gestion = a-b	14 715 216	11 074 474	11 772 798	6,31%
d	Charges financières	1 576 964	1 880 000	2 080 000	10,64%
e	Epargne brute = c-d	13 138 252	9 194 474	9 692 798	5,42%
f	Remboursement capital de la dette (hors cautions et refinancement)	7 677 707	7 784 000	7 890 000	1,36%
g	Epargne nette = e-f	5 460 545	1 410 474	1 802 798	27,82%

L'épargne de gestion mesure la capacité de la Ville sur son fonctionnement courant à dégager des ressources pour investir. L'épargne de gestion prévisionnelle en 2024 est en augmentation par rapport au BP 2023, en raison de la maîtrise de nos charges à caractère général, mais également de l'augmentation des dépenses de personnel qui intègre les mesures destinées à favoriser le pouvoir d'achat des agents. La maîtrise de notre section de fonctionnement nous permet une augmentation de 6,31 %.

Après prise en compte des intérêts de la dette en augmentation de 10,64 % par rapport à 2023, notre épargne brute, qui mesure la capacité de la collectivité à dégager chaque année les ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser la dette, est estimée à 9,69 M€. Ce niveau d'épargne brute permet à la Ville de poursuivre son programme d'investissement conformément aux perspectives financières présentées lors du DOB.

Enfin, après remboursement du capital de la dette, notre épargne nette prévisionnelle se situe à 1,80 M€.

Par ailleurs, et comme nous l'avons constaté lors des exercices précédents et comme illustré par le graphique ci-après, ces niveaux d'épargnes seront bonifiés lors du compte administratif en fonction du taux de réalisation effectif des dépenses et de la prévision prudente des recettes de fonctionnement. Son montant a été estimé à 2,54 M€ lors du DOB.



4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Equilibre global de la section d'investissement

L'équilibre global de la section d'investissement du budget principal se décompose ainsi :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

Remboursement capital dette 7,89 M€		Epargne brute 9,69 M€	FCTVA, dotations et subventions 7,71 M€
Dépenses d'investissement 36,38 M€	Dépenses d'équipement 28,03 M€		
		Emprunts 18,39 M€	
	Autres dépendes d'investissement 0,46 M€	Cessions d'immobilisations 0,50 M€	
Dépenses d'ordre d'investissement 0,54 M€	Opérations d'ordre entre sections 0,14 M€	Recettes d'ordre d'investissement 10,23 M€	Autres recettes d'investissement 0,08 M€
	Opérations patrimoniales 0,40 M€		Dotations aux amortissements 4,27 M€
			Opérations patrimoniales 0,40 M€
			Virement de la section de fonctionnement 5,56 M€

Total des dépenses 36,92 M€

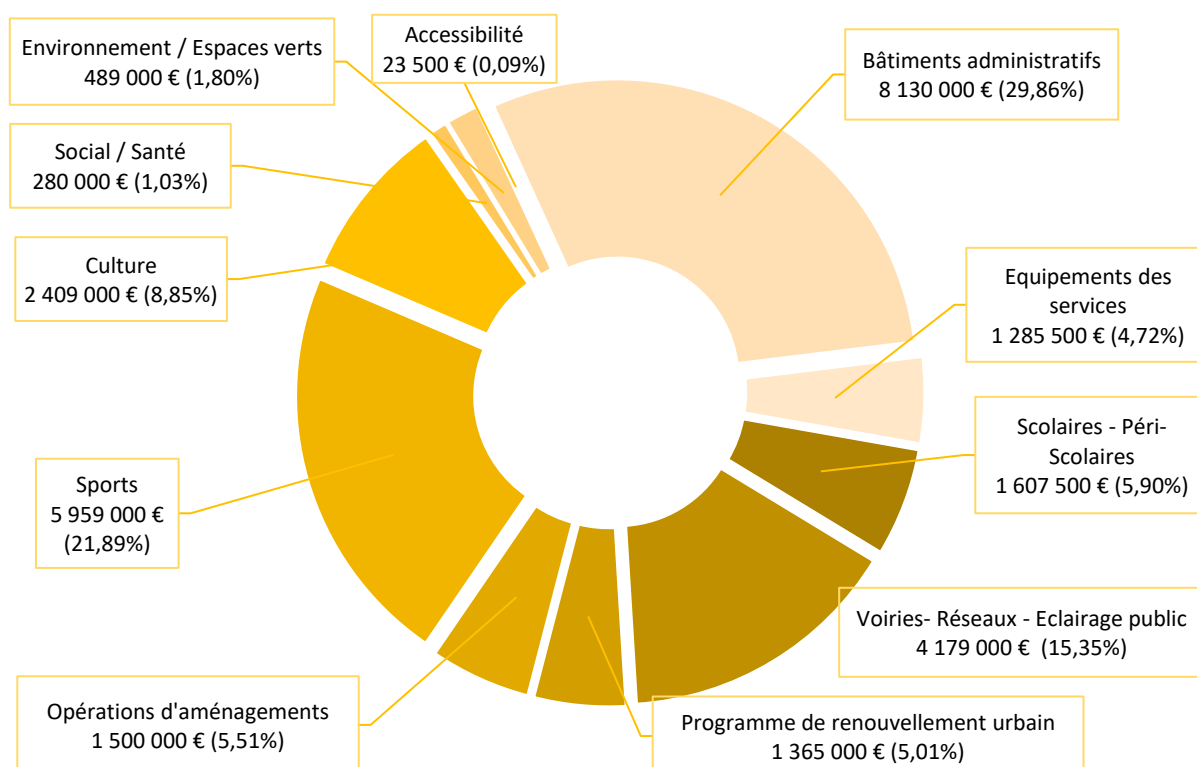
Total des recettes 36,92 M€

b) Les dépenses réelles d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement du budget principal s'élève à 36,38 M€ au BP 2024.

INVESTISSEMENT	Chap.	BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
Dotations fonds divers et réserves	10				
Subventions d'investissement	13				
Emprunts et dettes assimilées	16 hors 166	7 786 100	7 894 200	1,39%	108 100
Refinancement de la dette	166				
Immobilisations incorporelles	20	547 884	482 589	-11,92%	-65 295
Subventions d'équipements versées	204	2 394 005	1 837 990	-23,23%	-556 015
Immobilisations corporelles	21	9 954 593	9 598 886	-3,57%	-355 707
Immobilisations en cours	23	19 593 068	16 101 647	-17,82%	- 3491421
Participations et créances rattachées	26				
Autres immobilisations financières	27	404 200	430 000	6,38%	25 800
Opération pour compte de tiers	4581xx	115 000	30 000	-73,91%	-85 000
Total dépenses réelles d'investissement		40 794 850	36 375 312	-10,83%	-4419538

Les opérations d'équipement du PPI (hors subventions d'investissement) pour le budget principal s'élèvent à 27,23 M€ et se répartissent de la manière suivante :



Les principales opérations sont les suivantes :

- L'hôtel de Ville et d'Agglomération pour 7,68 M€,
- La désimperméabilisation des cours d'écoles et leurs aménagements pour 180 K€,
- La réhabilitation des écoles Montjoie et Laennec pour 1,02 M€,
- Les aménagements des abords de l'îlot de la poste pour 1 M€,
- Les aménagements des pistes cyclables et liaisons douces pour 300 K€,
- Les travaux de voiries de la rue Salengro pour 1,35 M€,
- Les rénovations globales de voiries et trottoirs pour 800 K€,
- Les travaux du parc urbain de la Vigne aux Roses pour 1,37 M€,
- La requalification de la Garenne pour 600 K€,
- La réfection du terrain de sport du stade Desgranges pour 2,18 M€,
- La réhabilitation du stade Ladoumègue pour 2,77 M€,
- La réhabilitation de l'église Saint Louis pour 750 K€,
- L'acquisition et l'aménagement du cinéma Piobetta pour 550 K€.

c) Le financement des équipements

Le montant total des recettes réelles d'investissement s'élève à 26,68 M€ contre 31,6 M€ au BP 2023.

Nature		BP 2023	BP 2024	Evolution en %	Evolution en €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000	500 000	-66,67%	-1 000 000
10222	FCTVA	2 400 000	2 700 000	12,50%	300 000
10226	Taxe d'aménagement	800 000	850 000	6,7%	50 000
131-132 133-134	Subventions d'équipement reçues	2 515 237	3 864 372	53,64%	1 349 135
1345	Amendes de police	250 000	300 000	20,00%	50 000
16 hors 166	Emprunts nouveaux et cautions	24 020 139	18 394 569	-23,42%	-5 625 570
166	Refinancement de la dette	0	0		
27	Autres immobilisations financières	0	43 573		43 573
458	Opérations sous mandat	115 000	30 000	-73,91%	-85 000
Total recettes réelles d'investissement		31 600 376	26 682 514	-15,56%	- 4 917 862

• FCTVA et dotations (chapitre 10)

Le FCTVA

Le montant du FCTVA prévisionnel en 2024 s'élève à 2,70 M€, contre 2,40 M€ au BP 2023 et correspond à la récupération d'une partie de la TVA afférente aux dépenses d'investissement mandatées au budget principal en 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Ville, bénéficiaire du régime N+2 (deux ans après la réalisation de la dépense), est soumise au versement automatisé du FCTVA par la Préfecture avec un seul versement au premier trimestre.

La taxe d'aménagement

Cette taxe est due pour toutes les opérations d'aménagement et de construction nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Le produit de taxe d'aménagement inscrit en 2024 est en augmentation de 6,25 % par rapport au BP 2023.

Le produit des amendes de police

Le calcul du produit des amendes de police que recevra la Ville en 2024, correspondant à la répartition du produit au titre de l'année 2023, sera notifié en juillet 2024.

Cette répartition est calculée à partir d'une valeur du point 2023 fixée au niveau national par le Comité des Finances Locales et du nombre d'amendes dressées en 2022 par la police municipale, la police nationale et la gendarmerie sur le territoire communal.

La prévision de 300 000 € au BP 2024, en hausse de 50 K€ de BP à BP, est basée sur un ajustement de l'inscription budgétaire par rapport au montant notifié en 2023 (348 K€).

• Les subventions d'équipement

En 2024, les inscriptions des subventions d'investissement sont de 3,9 M€, soit une augmentation de 53,64 % par rapport à 2023.

La Ville mobilisera des subventions auprès de ses partenaires pour la poursuite des travaux de projets tels que :

▪ La 2 ^{ème} phase de rénovation de l'église Saint-Louis	596 K€
▪ La construction de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération	750 K€
▪ L'aménagement des abords de l'îlot de la poste	151 K€
▪ Le cinéma le Concorde	857 K€
▪ La rénovation énergétique des groupes scolaires Montjoie et Laënnec	350 K€
▪ Le programme de renouvellement urbain d'intérêt régional de la Vigne aux Roses	258 K€
▪ L'extension du Centre Municipal de Santé	108 K€

Ainsi que pour les nouveaux projets :

▪ Rénovation du stade Ladoumègue	452 K€
▪ La 3 ^{ème} phase de rénovation de l'église Saint Louis	196 K€
▪ La requalification du quartier de la Garenne	157 K€

Enfin, des recettes seront perçues suite à la sélection de la Ville à un appel à projets de l'ADEME pour le déploiement du zéro plastique dans la restauration scolaire (61 K€).

• **La dette sur le budget principal et les budgets annexes (chapitre 16)**

Évolution du stock de dette

L'encours de dette est réparti sur le budget principal et le budget annexe stationnement payant.

Au 1^{er} décembre 2023, la Ville a remboursé sur l'exercice 2023, 7,92 M€ de capital sur les emprunts en cours dont 7,72 M€ sur le budget principal.

Au 1^{er} décembre 2023, afin d'assurer le besoin de financement de la section d'investissement en 2023, la Ville a consolidé 5 M€ d'emprunts au budget principal.

L'encours de dette globale est donc au 1^{er} décembre 2023 à 92,49 M€, dont 89,17 M€ sur le budget principal :

Budget (en M€)	Encours de dette au 01/01/2023	Encours de dette au 01/12/2023	Répartition de l'encours au 01/12/2023	Evolution en %
Principal	89,04	89,17	96,41%	0,15%
Stationnement payant	3,53	3,32	3,59%	-5,67%
TOTAL	92,57	92,49	100,00%	-0,09%

La Ville a débloqué 2 emprunts représentant 10 M€ mobilisables afin de financer les investissements :

- Un emprunt de 5 M€ sur 20 ans à taux variable (sur Euribor 3 mois + 0,63 %) a été souscrit auprès de la Société Générale avec une phase de mobilisation jusqu'en janvier 2024. Au 1^{er} décembre, 4,9 M€ ont été mobilisés.
- Un emprunt de 5 M€ sur 20 ans auprès de Arkéa banque à un taux fixe de 4,16 % sur 20 ans.

Au 1^{er} décembre, l'encours de dette du budget principal s'élève à 1 515 € par habitant.

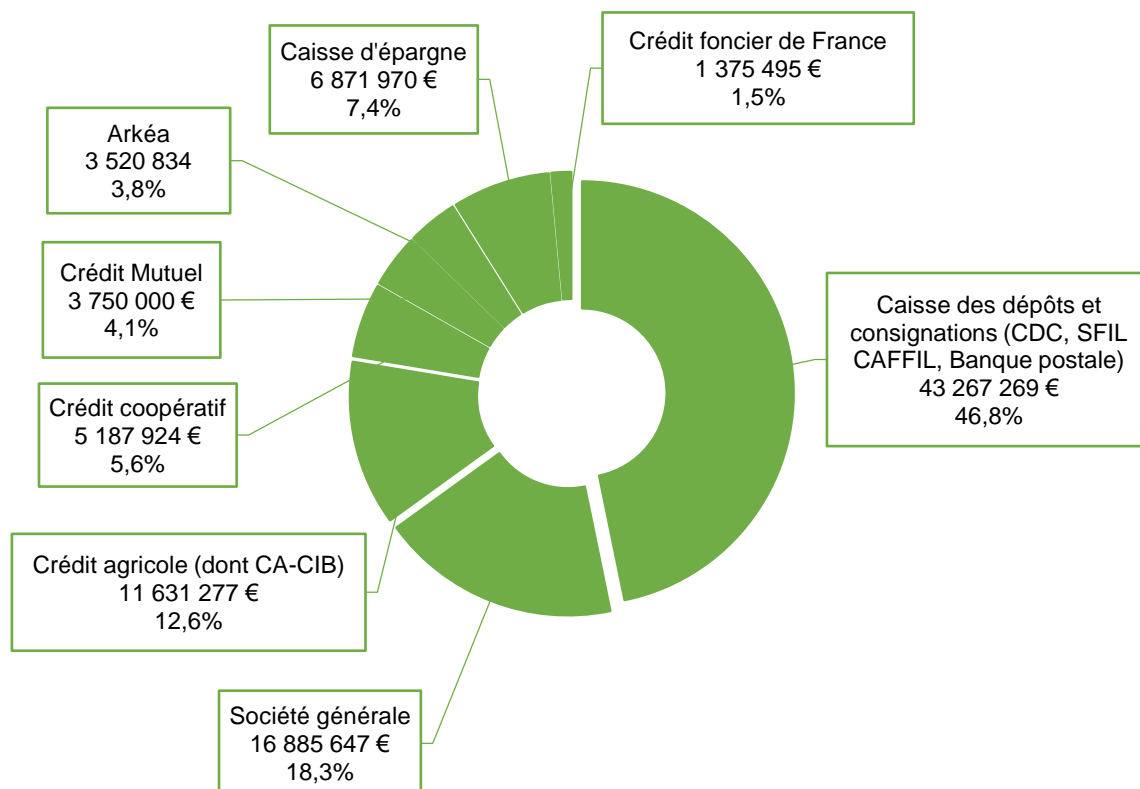
Sur le budget principal, au stade du budget primitif, l'emprunt d'équilibre s'élève à 18,4 M€.

Ce montant sera réduit dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2023, mais également en fonction de la réalisation effective des investissements prévus en 2024 et de l'optimisation de l'épargne qui sera constatée au compte administratif.

Répartition de l'encours de dette

La dette de la Ville est contractée auprès de 8 établissements prêteurs dont 46,8 % de l'encours est détenu par le groupe Caisse des dépôts et consignations (qui comprend La Banque postale), premier prêteur du secteur local.

Répartition de la dette globale par prêteur au 1^{er} décembre 2023



Au 1^{er} décembre, la dette est constituée de 45 emprunts avec la répartition par type de taux suivante :

- 13,8 % à taux variable,
- 78,6 % à taux fixe,
- 7,2 % adossés au livret A,
- 0,4 % adossés à un taux à barrière haute ou à pente.

Le taux moyen de la dette est de 2,40 % avec une durée de vie résiduelle de 13 années et 11 mois.

Le budget annexe stationnement payant ne comprend que 1 emprunt sécurisé, classé A-1, pour 3,325 M€ d'encours de dette au 1^{er} janvier 2024.

Annuité

L'annuité prévisionnelle pour l'année 2024 des emprunts contractés à ce jour s'établit à 10,22 M€ dont :

- 8,07 M€ pour le remboursement en capital,
- 2,15 M€ pour le paiement des charges d'intérêts.

Budget BP 2023 (en €)	Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16 hors 165 et 166)	Charges financières (chapitre 66)
Principal	7 890 000	2 058 000
Stationnement payant	176 000	92 600
TOTAL	8 066 000	2 150 600

5. BUDGETS ANNEXES

En complément du budget principal, le budget de la Ville comporte trois budgets annexes.

a) Le budget « Restauration Collective »

• FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2024	RECETTES	Chap	BP 2024
Charges à caractère général	011	3 000 000	Produits des services du domaine	70	3 100 000
Charges de personnel	012	1 750 000	Atténuations de charges	013	1 430
Charges spécifiques	67	10 000	Autres produits de gestion courante	75	1 709 216
Dépenses réelles		4 760 000	Recettes réelles		4 810 646
Opérations d'ordre entre sections	042	50 800	Opérations d'ordre entre sections	042	154
Dépenses d'opérations d'ordre		50 800	Recettes d'opérations d'ordre		154
TOTAL DES DEPENSES		4 810 800	TOTAL DES RECETTES		4 810 800

Les dépenses réelles de fonctionnement du Centre Municipal de Restauration s'élèvent à 4,76 M€ et sont en hausse de 8,75 % par rapport au BP 2023.

Les frais de personnel de 1,75 M€, en baisse de 4,71 % et les charges à caractère général de 3 M€ en hausse de 18,79 % constituent l'essentiel des dépenses de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4,81 M€, dont les produits du domaine pour 3,1 M€ en progression de 5,36 % et une augmentation de la subvention du budget principal de 229 K€ soit 15,51 %.

• INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chap	BP 2024	RECETTES	Chap	BP 2024
Immobilisations corporelles	21	300 000	Emprunts et dettes assimilées	16	249 354
Dépenses réelles		300 000	Recettes réelles		249 354
Opérations d'ordre entre sections	040	154	Opérations d'ordre entre sections	040	50 800
Dépenses d'opérations d'ordre		154	Recettes d'opérations d'ordre		50 800
TOTAL DES DEPENSES		300 154	TOTAL DES RECETTES		300 154

Les dépenses réelles d'investissement concernent l'achat de matériel pour 300 K€.

b) Le budget « Stationnement Payant»

• **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	Chap	BP 2024	RECETTES	Chap	BP 2024
Charges à caractère général	011	182 500	Produits des services du domaine	70	563 100
Charges de personnel	012	600 000	Atténuations de charges	013	5 000
Autres charges de gestion courante	65	148 000	Autres produits de gestion courante	75	746 000
Charges financières	66	92 600			
Charges spécifiques	67	5 000			
Dépenses réelles		1 028 100	Recettes réelles		1 314 100
Opérations d'ordre entre sections	042	286 000			
Dépenses d'opérations d'ordre		286 000	Recettes d'opérations d'ordre		0
TOTAL DES DEPENSES		1 314 100	TOTAL DES RECETTES		1 314 100

Les dépenses réelles d'exploitation se montent à 1,03 M€ en augmentation de 30 K€ par rapport au BP 2023. Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 1,31 M€, soit une hausse de 16 K€. Elles se décomposent en recettes de stationnement de parking clos (563 K€), de stationnement sur les voies publiques (496 K€) et du forfait post stationnement (250 K€).

• **INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Chap	BP 2024	RECETTES	Chap	BP 2024
Emprunts et dettes assimilées	16	176 000	Emprunts et dettes assimilées	16	1 625 500
Immobilisations corporelles	21	1 670 500			
Immobilisations en cours	23	65 000			
Dépenses réelles		1 911 500	Recettes réelles		1 625 500
Opérations d'ordre entre sections	040		Opérations d'ordre entre sections	040	286 000
Dépenses d'opérations d'ordre		0	Recettes d'opérations d'ordre		286 000
TOTAL DES DEPENSES		1 911 500	TOTAL DES RECETTES		1 911 500

En section d'investissement, les dépenses réelles se montent à 1,91 M€ et concernent principalement la requalification du parking Clémenceau pour 1,47 M€ et l'acquisition de matériel pour 200 K€.

c) **Le budget « Services Extérieurs Pompes Funèbres »**

• **FONCTIONNEMENT**

Le budget Services Extérieurs Pompes Funèbres retrace les opérations comptables en lien direct avec le crématorium et élargi aux dépenses provenant de la gestion par la Ville des espaces cinéraires.

DEPENSES	Chap	BP 2024	RECETTES	Chap	BP 2024
Charges à caractère général	011	33 312	Produits des services du domaine	70	3 809
Charges de personnel	012	128 688	Autres produits de gestion courante	75	158 342
Autres charges de gestion courante	65	10			
Dépenses réelles de fonctionnement		162 010	Recettes réelles de fonctionnement		162 151
Opérations d'ordre entre sections	042	141			
Dépenses d'opérations d'ordre		141	Recettes d'opérations d'ordre		0
TOTAL DES DEPENSES		162 151	TOTAL DES RECETTES		162 151

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 162 K€. Elles concernent les frais annexes remboursés au budget principal. Les recettes réelles d'exploitation du même montant comprennent la taxe sur la crémation et la redevance du contrat de délégation.

• **INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Chap	BP 2024	RECETTES	Chap	BP 2024
Immobilisations corporelles	21	141			
Dépenses réelles		141	Recettes réelles		0
			Opérations d'ordre entre sections	040	141
Dépenses d'opérations d'ordre		0	Recettes d'opérations d'ordre		141
TOTAL DES DEPENSES		141	TOTAL DES RECETTES		141

En section d'investissement, les écritures concernent les opérations d'ordre entre sections (amortissement).

6. LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2024

Les budgets de la Ville de La Roche-sur-Yon affichent les prévisions budgétaires pour l'année 2024 suivantes :

RESULTATS	BUDGETS				TOTAL
	Principal	Centre Municipal Restauration	Stationnement	Pompes funèbres	
FONCTIONNEMENT					
Recettes	82 939 701	4 810 800	1 314 100	162 151	89 226 752
Dépenses	82 939 701	4 810 800	1 314 100	162 151	89 226 752
INVESTISSEMENT					
Recettes	36 915 312	300 154	1 911 500	141	39 127 107
Dépenses	36 915 312	300 154	1 911 500	141	39 127 107
TOTAL GENERAL	119 855 013	5 110 954	3 225 600	162 292	128 353 859